

31/08/2004

**SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DE LA CCI DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN
A LA DEMARCHE « DES HOMMES ET DES TERRITOIRES »
DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a adressé deux contributions au Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la démarche « Des Hommes et Des Territoires », initiée en 2002 : la première, datée de septembre 2003, était organisée sur la base des différents « Porter à connaissance » diffusés durant la phase de concertation ; la seconde, adressée au Conseil Général en février 2004, prenait appui sur le rapport relatif aux priorités d'actions définies à l'issue de la phase de concertation.

La réflexion ainsi engagée par le Conseil Général du Bas-Rhin a été l'occasion, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, de rappeler que la collaboration avec le Département s'inscrit dans une longue tradition et couvre aujourd'hui plusieurs domaines communs d'intervention : développement économique, infrastructures de transport, aménagement du territoire, environnement...

Le présent document constitue une synthèse thématique de ces contributions.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Face aux mutations économiques que connaît actuellement l'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin propose d'organiser son action autour de plusieurs orientations dont un certain nombre intéressent directement la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin :

- un soutien aux filières économiques et secteurs émergents ;
- un soutien accru à la création, transmission ou reprise d'entreprises ;
- un suivi renforcé des mutations, notamment des entreprises en difficulté ;
- un appui aux démarches collectives d'entreprises ;
- des structures d'accueil d'entreprises diversifiées et de qualité ;
- une territorialisation des missions et des moyens au travers des Maisons du Département ;
- la réalisation de zones d'activités de niveau II et III à inscrire dans les contrats de territoire.

Dans le cadre de ces orientations, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin invite le Conseil Général du Bas-rhin à porter une attention particulière aux problématiques suivantes :

1. Le commerce et l'économie locale

Le département du Bas-Rhin compte aujourd'hui 6 264 établissements inscrits en qualité de commerces de détail qui réalisent un chiffre d'affaires de cinq milliards

d'euros. Les commerçants et prestataires de services contribuent à la vie, à l'activité et au dynamisme d'un quartier, d'une ville, d'un département.

Ils sont confrontés à de multiples contraintes qui, pour certaines, sont spécifiques à ce secteur d'activité :

- évolution de la population ;
- évolution des modes et structures de consommation ;
- recomposition des centres-villes ;
- évolution des infrastructures ;
- banalisation des offres commerciales ;
- difficultés de recrutement ;
- problèmes de transmission d'entreprises ;
- question de l'identité territoriale ;

A ce titre, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin :

- Estime nécessaire de définir, au niveau départemental et pour des raisons de cohérence du développement commercial, des orientations et des actions propres à ce secteur d'activité dont les problématiques, parfois proches de celles d'autres composantes de l'économie locale, demeurent cependant particulières.
- Invite le Conseil Général du Bas-Rhin à développer une approche départementale spécifique au secteur du commerce, fondée sur un diagnostic qualitatif et quantitatif faisant apparaître les forces et faiblesses de l'offre existante face aux attentes locales des habitants et une stratégie départementale de développement différenciée pour les différentes formes de commerces, les différents secteurs d'activités et les différents pôles commerciaux existants.
- Propose de mettre à la disposition du Conseil Général du Bas-Rhin ses moyens d'information économique, ses compétences et son expertise concernant les spécificités de l'offre et de la demande, les enjeux territoriaux du commerce de détail, les complémentarités possibles entre les pôles commerciaux existants ou susceptibles d'être créés.

2. La création, reprise, cession d'entreprises

Dans le cadre du « soutien accru » que le Conseil Général envisage d'apporter à la création, transmission ou reprise d'entreprises, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin propose quatre axes d'interventions :

- En complément aux aides attribuées par la Région Alsace, une extension de la prime à la création ou à la reprise d'entreprises, déjà accordée aux artisans, aux activités industrielles, commerciales et de service notamment en cas d'investissements en matériel d'exploitation.
- Un abondement aux fonds d'intervention des PFIL dédiés au financement des prêts d'honneur. La participation du Conseil Général du Bas-Rhin permettrait aux PFIL de s'ouvrir aux opérations de cessions et transmissions d'entreprises, dont le potentiel est particulièrement élevé et déterminant pour l'avenir.
- Une participation à l'initiation et à la promotion de programmes de sensibilisation des lycéens et étudiants à la création d'entreprise, comme véritable alternative au salariat. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin pourrait organiser la participation de chefs d'entreprises à ces programmes.
- Une contribution à l'accompagnement des cédants/repreneurs d'entreprises. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin organise des actions de sensibilisation à la préparation de la cession d'entreprises (réunions de sensibilisation décentralisées, ateliers et journée annuelle de la transmission d'entreprises).

Elle propose, dans un cadre partenarial dans lequel l'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait trouver à s'inscrire, la mise en œuvre d'actions complémentaires ayant pour objectifs l'accompagnement technique et financier des cédants et repreneurs d'affaires « labellisées » par les partenaires du dispositif (diagnostic et évaluation de l'affaire à céder, labellisation du projet de cession, aide à l'analyse des offres de reprise, montage du dossier de reprise, formation du repreneur, mécanisme d'avances remboursables) et l'accompagnement méthodologique des cédants et repreneurs grâce à l'édition d'un guide de la cession/transmission d'entreprises.

3. L'accompagnement des Jeunes et Petites Entreprises

Au-delà de son action en direction des porteurs de projets et créateurs d'entreprises, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a, récemment, structuré une cellule opérationnelle dédiée à la création et l'accompagnement des « Jeunes et Petites Entreprises » (« JPE »). Un partenariat formalisé avec le Conseil Général du Bas-Rhin permettrait de renforcer l'action en faveur de la promotion et l'accompagnement de ces entreprises. Il pourrait par exemple être envisagé, dans ce cadre, la création d'une « cellule de crise » à même de détecter, en amont, les entreprises dont la situation se fragilise.

4. Les zones d'activités

Comme indiqué dans le « porter à connaissance » thématique « L'économie et le rayonnement international », le schéma départemental des zones d'activités, élaboré en 1999, organise la complémentarité et la cohérence des zones d'activités selon leur vocation respective. Ce document pourrait constituer le point de départ d'une réflexion de planification prospective qui prenne en compte l'évolution des besoins de l'économie, les caractéristiques des territoires et les besoins de plus en plus complexes en équipement. Une telle analyse prospective, qui pourrait se situer dans un cadre régional, présente un intérêt particulier en ce qui concerne les zones logistiques et, spécifiquement, celles qui sont susceptibles de servir d'appui aux activités industrielles et commerciales existantes ou à venir.

Par ailleurs, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin suggère de promouvoir la création, en relation avec les collectivités locales concernées, de structures associatives propres à chaque zone. Ces associations auraient pour mission de traiter des questions relatives au fonctionnement optimal de la zone et intéressant l'ensemble des entreprises qui y sont implantées. De telles instances pourraient, en outre, assurer l'interface entre le Conseil Général du Bas-Rhin et les entreprises dans le cadre de l'analyse et la mise en œuvre des services de proximité envisagées en p. 33 du rapport relatif aux priorités d'actions. Il y aurait lieu, dans cette hypothèse, d'ouvrir à ces structures la possibilité de solliciter une aide du Conseil Général du Bas-Rhin.

5. L'emploi

Un certain nombre d'éléments laisse à penser que les entreprises seront, à l'avenir, confrontées, concernant la gestion de leur personnel, à trois séries de difficultés : l'insertion de personnes sans qualification et/ou en difficultés, l'accompagnement des salariés dont la durée du temps de travail va s'allonger et le renouvellement des générations de salariés en raison de départs massifs à la retraite, notamment en ce qui concerne les postes à responsabilité.

Ces trois séries de problématiques pourraient donner lieu, à l'échelle du département, à des programmes de travail auxquels la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin est à même d'apporter une contribution.

A travers le Service Emploi Formation [SEF], la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a développé des actions visant à faciliter l'intégration/l'adaptation de personnes, et notamment de jeunes, au monde économique :

- Actions d'accompagnement des programmes d'orientation et d'insertion.
- Conception, montage et réalisation de projets de formation dans les premiers niveaux de qualification. Le SEF réalise la pré-sélection de candidats à des contrats en alternance, apporte une aide au recrutement et met en place le suivi du candidat en entreprise. Pour des cas particuliers ou pour des personnes nécessitant d'abord une « resocialisation », le SEF peut, en amont de la démarche d'insertion, s'associer avec un partenaire spécialiste en ce domaine (entreprise ou association d'insertion).
- Participation aux réunions de Commissions Locales d'Insertion (CLI).

A ce titre, elle dispose d'un savoir-faire en matière, notamment :

- de formation et d'accompagnement de tuteurs ayant en charge le suivi de salariés faisant l'objet d'un programme spécifique d'intégration en entreprise ;
- d'accompagnement des salariés et des entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- de formation en personnel très qualifié dans les secteurs commercial et tertiaire (formation diplômantes et qualifiantes en alternance niveaux bac et post-bac).

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin invite, par ailleurs, le Conseil Général à mettre en œuvre deux actions concrètes touchant à des dispositifs existant et permettant de favoriser l'insertion pérenne des personnes bénéficiant de ces mesures :

- Renforcer l'information des entreprises et des partenaires de l'emploi concernant l'aide forfaitaire accordée par le Conseil Général du Bas-Rhin aux entreprises qui, dans le cadre d'un Contrat Initiative Emploi (CIE), embauchent et maintiennent dans l'entreprise, au moins pendant six mois à l'issue du CIE, un bénéficiaire du RMI. En 2002, moins de dix entreprises ont bénéficié de cette aide.
- participer au financement de la formation des jeunes bénéficiant de contrats « jeunes en entreprise », les aides attribuées par l'Etat dans le cadre de ces contrats ne comprenant aucun volet formation.

L'EUROPE, L'INTERNATIONAL ET LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

1. L'enseignement supérieur et la recherche

Avec l'appui de la Région Alsace et de la DRIRE, les CCI d'Alsace ont initié un programme régional pluriannuel « Innovations et Transferts de Technologie ». Dans ce cadre, des « *Rencontres Médiales* » sont organisées avec l'objectif de promouvoir des savoirs-faire de laboratoires publics auprès des entreprises.

Des universités alsaciennes, le CNRS ainsi que des écoles d'ingénieurs sont associés à cette opération. Le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin à cette opération pourrait contribuer à la réalisation de ses priorités d'actions au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. La promotion du Bas-Rhin à l'étranger

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a développé, depuis de nombreuses années, une action de promotion du Bas-Rhin à l'international. Dans ce domaine, le partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin par le biais de l'ADIRA, a pris une nouvelle dimension avec la signature de la convention relative au marché des Etats-Unis et aux termes de laquelle les actions liées à l'attraction d'investisseurs étrangers incombent à l'ADIRA, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin assurant les missions de prospection à l'étranger pour le compte d'entreprises bas-rhinoises.

Cette « répartition des missions » renforce la cohérence de l'action des parties à la convention et amène la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin à proposer que la convention « Etats-Unis » serve de référence pour l'organisation des relations entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin en matière de promotion du Bas-Rhin à l'étranger.

3. La desserte européenne de Strasbourg

Dans un « Livre Blanc des grands aéroports régionaux français », le Comité d'Action pour la Mise en Place de Sociétés Aéroportuaires [regroupant l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), l'Union des Chambres de Commerce et Etablissements Gestionnaires d'Aéroports (UCCEGA) et 14 CCI gestionnaires d'aéroports dont le trafic passagers annuel est supérieur à 1 million] propose de réformer le régime de gestion des aéroports par la création de Sociétés Aéroportuaires associant l'Etat, les collectivités territoriales et les CCI, opérateurs historiques.

En ce qui concerne l'Aéroport international Strasbourg, le Comité de Pilotage pour le développement de l'Aéroport international Strasbourg qui réunit, depuis 1994, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, l'Etat, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), préfigure ce que les Chambres de Commerce et d'Industrie appellent de leurs vœux dans le cadre de la réforme qu'elles proposent.

Ainsi, la création d'une Société Aéroportuaire formaliserait un mode de fonctionnement en réalité déjà en vigueur depuis presque dix ans : l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la CUS participent d'ores et déjà aux dépenses d'investissements aéroportuaires et de fonctionnement des liaisons aériennes européennes dans le cadre des contrats triennaux « Strasbourg - Ville Européenne ». La Société Aéroportuaire constituerait le nouveau cadre de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil Général du Bas-Rhin d'appuyer le projet de création des Sociétés Aéroportuaires au moment où il sera soumis au Parlement.

4. La coopération décentralisée

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin propose d'accompagner le Conseil Général du Bas-Rhin dans les actions menées en matière de coopération décentralisée. L'intervention de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin s'attacherait à la dimension entrepreneuriale et aurait pour objectif une participation active d'entreprises à ces missions de coopération.

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin rappelle également qu'elle développe de nombreuses actions de coopération inter entreprises avec l'étranger et qu'elle est à même, dans ce cadre, d'œuvrer, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, au développement des échanges économiques et des réseaux qui les favorisent. A ce titre, elle organise avec les IHK du Bade et de Mannheim des rencontres d'entreprises qui s'inscrivent dans la logique de coopération transfrontalière que veut promouvoir l'EURODISTRICT.

L'ENVIRONNEMENT

Les départements disposent, en matière de gestion des déchets industriels banals d'une compétence légale spécifique. Les coopérations entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin permettent aujourd'hui d'améliorer la prise en compte des déchets banals des entreprises et la mise en place de solutions de traitement et de valorisation efficaces et innovantes.

Afin de favoriser, dans le Département, la définition d'une véritable politique de gestion des déchets industriels banals, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin invite le Conseil Général du Bas-Rhin à s'appuyer davantage sur l'Observatoire bas-rhinois des déchets des entreprises qui constitue à la fois :

- un lieu de collecte et de traitement de l'information ;
- un organisme à même d'accompagner les collectivités dans la mise en place de solutions pour la gestion des déchets banals des entreprises ;
- un lieu de réflexion sur les outils à définir et mettre en œuvre et un organisme de suivi des résultats de la politique menée.

Aujourd'hui encore peu structuré, l'Observatoire ne remplit que partiellement ces missions.

LES DEPLACEMENTS

1. La desserte des zones péri-urbaines en transports en commun

La desserte en transports en commun des zones péri-urbaines est, le plus souvent, organisée selon un mode radial ayant pour point d'ancrage une ville de grande ou moyenne taille. Ce réseau pourrait être efficacement complété par quelques « roades » permettant de relier les territoires les uns aux autres sans transit par un centre urbain.

2. EUROPOLE

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin milite, depuis de nombreuses années, en faveur d'une ligne ferroviaire à grande vitesse Bruxelles-Génève via Liège-Luxembourg-Metz-Nancy-Strasbourg-Colmar-Mulhouse-Bâle (avec des prolongements possibles vers l'Italie). Cet axe élargirait la zone d'influence de Strasbourg, consacrerait son intégration européenne et ouvrirait de nouvelles possibilités de connexion tant en ce qui concerne le transport de voyageurs que le transport de marchandises. Ce projet doit être considéré, au même titre que la réalisation des deux TGV, leur raccordement à l'ICE et le développement des liaisons aériennes, comme un enjeu majeur de l'accessibilité externe du Département. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin souhaite qu'il trouve un écho favorable auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

LES ECHANGES DEMATERIALISES ET LES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil Général du Bas-Rhin, notamment via l'ADIRA, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin ont déjà engagé, ensemble, plusieurs actions relatives aux NTIC [exemples : actions mises en œuvre dans le cadre de l'aide départementale NTIC pour les espaces publics multimédias, projet haut débit, actions de promotion des NTIC...]. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin propose au Conseil Général du Bas-Rhin de renforcer leur coopération notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la formation des dirigeants d'entreprises en matière de TIC, la promotion des usages, l'accompagnement des structures communales et intercommunales.